

17 JUIN 2024

## ATTENTION AU COUP DE CHALEUR, LA PLANIFICATION EST DE MISE!

Dans certains secteurs, comme la construction, le travail à l'extérieur est très fréquent. Par temps très chaud, il est important de se protéger du soleil et de la chaleur.

Une température ambiante et un taux d'humidité élevés, le travail en plein soleil, le port de vêtements sombres et inadéquats, des tâches exigeantes faites sans période de repos, un manque d'hydratation adéquat sont tous des facteurs de risque de coup de chaleur.

Dans ces conditions, le maître d'œuvre et l'employeur doivent mettre en place des mesures préventives pour fournir aux équipes de travail des conditions sécuritaires lors de vagues de chaleur et informer les travailleurs sur les signes et symptômes pour prévenir un coup de chaleur. Les travailleurs doivent, pour leur part, appliquer ces mesures et porter une attention particulière aux signes et symptômes d'un coup de chaleur pour eux-mêmes et pour leurs collègues.

Comme pour plusieurs sujets, la clé de la prévention est souvent dans la planification. L'élaboration d'un plan d'action pour les journées chaudes peut être un outil qui permettra à l'employeur d'économiser du temps et de l'argent, tout en respectant son obligation réglementaire.

Pour en savoir sur la planification des travaux en prévision des vagues de chaleur, sur les signes et symptômes d'un coup de chaleur, les premiers secours à donner et les moyens de prévention du maître d'œuvre, de l'employeur et du travailleur, [veuillez cliquer sur le lien suivant de la CNESST.](#)

Voici des outils pertinents qui aideront tous ces acteurs à bien planifier leurs travaux de construction en prévision des vagues de chaleur et lors des travaux à la chaleur en période estivale.

- [Niveau de risque : d'évaluer le niveau de risque par temps chaud](#)
- Visionner la vidéo [Facteurs de risques – Travail à la chaleur](#)
- [La planification des travaux en prévision des vagues de chaleur \(Document d'information\)](#)
- [Travailler à la chaleur... Attention! \(Document d'information\)](#)
- [Travailler à la chaleur... Attention! - Fiche complémentaire à l'intention des employeurs \(Document d'information\)](#)

Source : CNESST